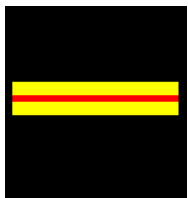


Le 07/04/2023

Aujourd'hui l'actualité majeure demeure être centrée autour de la réforme des retraites. Le syndicat SUD SDIS 95 ainsi que le syndicat SUD SDIS National ne peuvent que soutenir pleinement ce mouvement et continuer le combat.

Néanmoins il ne faut pas en oublier les problématiques départementales, SUD SDIS 95 reste vigilant sur ces dossiers :



**Le DAE SOG : Une certaine organisation syndicale se dit satisfaite de ce système, notamment d'après les remontées des agents. Ceci est FAUX ! Rare sont les agents qui jugent ce DAE comme « équitable ». Vous n'êtes pas sans savoir que la CGT SDIS 95 assigne le SDIS 95 au tribunal administratif pour non-conformité de ce concours déguisé. Ceci a pour enjeux de remettre en cause les nominations d'adjudants et adjudants « filière » : une spécificité inédite signée SDIS 95.**

D'un point de vue juridique bien évidemment que ce test est caduc. SUD SDIS 95 réclame la parution des notes aux épreuves écrites et orales avec correction de la copie fournie. Ceci dans le but que les agents puissent améliorer et développer les compétences que l'administration attends d'eux. Malgré des demandes répétées par de nombreux agents, lors des passages en caserne de notre nouveau contrôleur général, l'administration a fait la sourde oreille.

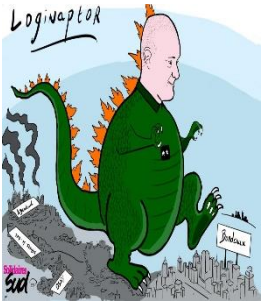
Les agents réclament de la transparence et ce DAE en manque cruellement. SUD SDIS 95 propose également que les jurys pour les épreuves orales viennent de départements extérieurs pour éviter tout conflit personnel qui entraverait l'avancement d'un agent « dans le viseur ». En répondant favorablement à notre demande l'administration ferait preuve d'honnêteté.



**Enfin une avancée sociale que SUD SDIS 95 réclamait depuis sa création en 2017. Accéder à ce grade et cette grille indiciaire permettra de valoriser l'expérience professionnelles des plus anciens et de constituer un vivier de nomination au choix. Ce n'est pas du luxe à -50 CA1. Pour le DAE de SOG on souhaite de l'équité en instaurant un concours mais dès que la nomination au choix devient possible pour les postes en carence l'administration se réjouit, au point de vouloir recruter des agents de la fonction publique hospitalière de catégorie A par le biais de la nomination au choix en tant que sous-officier catégorie C de la fonction publique territoriale. Nous nous réjouissons si l'administration adoptait la même stratégie avec nos caporaux-chefs.**



**Attractivité du SDIS : Nous avons été reçus à ce sujet par le DAF, Karine Nous et le Commandant Vabre. Ces derniers nous demandaient des solutions miracles (sans financement) pour que le SDIS 95 redevienne attractif. Nous avons soulevé les points suivants :**



**1. PAS DE LOGEMENT = PAS DE FIDELISATION** de nos agents et l'hémorragie des départs ne s'arrête plus. Le coût de la vie est plus cher ici et se loger relève du parcours du combattant. SUD SDIS 95 tient une fois de plus à remercier LOGINAPTOR pour la mort lente du système d'auto location mais aussi du SDIS 95. Une « mention expresse » à l'entité syndicale qui s'est abstenue lors de ce vote.

**2. Les non-logés qui ont un temps de travail quasiment identique par rapport aux logés reste une aberration.** (Sud SDIS 95 a son idée sur la question et reviendra sur le sujet pour tout expliquer dans un prochain communiqué).

**3. Le volontariat promu et valoriser bien plus rapidement que le professionnel :**

Par exemple les spécialités GRID, FDF où il est impératif d'être PRO/VO. Aujourd'hui les CTIUV partent en intervention en sortant de garde au mépris de la directive européenne 2003-88 CE.

Il en va de même au niveau des SOGS. Les professionnels ne se voient pas attribués ces emplois alors que pour certains ils peuvent occuper ces fonctions depuis fort longtemps. Nommé un adjudant professionnel est beaucoup plus onéreux pour le service que de nommer un adjudant volontaire.

**4. Les casernes sont pour certaines vieillissantes et entraîne une démotivation pour les agents de renforcer celle-ci par la voie des mutations internes.**

**5. L'actualité permet de mettre en lumière les agents arrivants à un âge avancé et toujours opérationnels.** SUD SDIS réclame de laisser libre choix à un agent qui à 50 ans de ne plus prendre de gardes la nuit.

**6. Le rôle de seigneur SOG doit cesser.** Le SDIS 95 peine à combler son manque de 50 chefs d'agrès une équipe. Il serait judicieux que ces derniers montent au moins une fois par mois au VSAV, car nous le rappelons ils sont chefs d'agrès TOUT engins.

Tous ces points contribuent indéniablement au manque d'attractivité et le SDIS se doit d'actionner des leviers supplémentaires pour redonner l'attractivité d'antan à notre département.

Le fait de ne pas avoir de sièges ne nous empêche de veiller au respect de vos droit et d'être un syndicat de terrain.